



Information de presse ★ Press information ★ Presseinformation

PI-30.06.04-fr

**LE RELEVEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL CHEZ SIEMENS :
LA CESI REFUSE UNE GENERALISATION**

Dans le cas particulier de l'entreprise **Siemens** en Allemagne, la CESI s'est récemment prononcée **en faveur de l'accord local** faisant passer la durée hebdomadaire de travail **de 35 à 40 heures** en vue de sauver des emplois et pour éviter une délocalisation de l'entreprise.

« **La CESI refuse** toutefois catégoriquement **toute généralisation** de ce type d'accord car il s'agirait **d'une régression sociale** », souligne le Secrétaire général de la CESI, M. Helmut Müllers. « Un relèvement de la durée du temps de travail n'offre en soi aucune garantie en matière de maintien d'emplois ni de non-délocalisation. » Selon M. Müllers, dans le passé récent, des exemples comme Renault, Sabena ou Marks&Spencer le prouvent. « Il ne peut s'agir que d'accords d'entreprises négociés localement **assortis de garanties** », insiste le Secrétaire général.

Le CESI estime aussi que **la durée du temps de travail n'est qu'un élément de compétitivité parmi d'autres** à prendre en considération comme la formation, la recherche, la qualité des infrastructures publiques ainsi que la fiscalité et le niveau des autres charges grevant sur les entreprises. A cet égard, **le patronat a également des efforts à faire** de même que **les pouvoirs publics**.

Renseignements et contact:

Jürgen Noack

Tel: +32(0)2 282 18 76

E-mail: noack@cesi.org

DOC/CESI-223/2004

Confédération Européenne des Syndicats Indépendants

European Confederation of Independent Trade Unions ★ Confederazione Europea dei Sindacati Indipendenti
Europäische Union der Unabhängigen Gewerkschaften ★ Confederación Europea de Sindicatos Independientes

Avenue de la Joyeuse Entrée 1-5, B - 1040 Bruxelles ★ Tel. +32.(0)2.282.18.70 ★ Fax. +32.(0)2.282.18.71
Internet: <http://www.cesi.org> ★ email: info@cesi.org